



Dans cette édition : récolte 2014 et marché

- Céréales panifiables
- Maïs : mycotoxines 1
- Qualité des panifiables
- Loi chocolatière 2
- Colza : mesures de la FSPC
- Marchés internationaux 3
- Céréales fourragères
- Commentaire : franc fort 4

Céréales panifiables 2014 : difficile estimation des quantités

La situation quantitative 2014 n'a pas été de tout repos pour la filière : si la récolte était importante, plus de 100'000 tonnes de céréales panifiables ont été déclassées à cause de la germination. Swiss granum a dû analyser la situation et définir si la quantité propre à la panification suffisait pour l'approvisionnement indigène.

La requête des meuniers pour une augmentation du contingent d'importation a nécessité une appréciation de la situation différente des dernières années. Pour calculer la situation au niveau de l'approvisionnement de la campagne 2014, les importations des 70'000 t dans le cadre du contingent N°27 ont été complétées par les importations des zones franches, soit environ 10'000 t. De plus, les stocks de report de la récolte 2013 ont également été pris en compte. Sur

la base de cette analyse détaillée, swiss granum a déposé une requête auprès de l'OFAG pour augmenter de 10'000 t le contingent d'importation pour 2015.

Plus de semences, moins de seigle

Les 379'000 tonnes de céréales panifiables propres à la panification sont composées de 362'454 t de

blé, 12'900 t d'épeautre, d'à peine 3'000 t de seigle (2013 : environ 9'000 t), ainsi que de petites quantités d'autres espèces de céréales panifiables. En outre, près de 17'000 t de semences de céréales panifiables ont été produites, soit une quantité légèrement supérieure à celle de l'année précédente malgré la météo capricieuse.

Calcul de l'approvisionnement en céréales panifiables, campagne 2014*	
Besoins de la meunerie	480'000 t
production indigène propre à la panification	379'500 t
Stock de l'année précédente	14'000 t
Contingent d'importation	70'000 t
Importations des zones franches	10'000 t
Approvisionnement (+/-)	Ca. -6'500 t

*chiffres estimés par la Commission „Marché Qualité Céréales“ de swiss granum

Maïs 2014 : des teneurs problématiques en mycotoxines

Lors de la récolte de maïs 2014, les centres collecteurs ont dû gérer des grandes quantités de maïs, avec des teneurs en eau parfois élevées. Autre souci : des teneurs en mycotoxines du maïs les plus élevées des dix dernières années. Les précipitations particulièrement fréquentes durant la floraison ont favorisé l'infection des fleurs femelles avec les spores de fusarioses présentes sur les résidus de récolte, alors que l'humidité constante a finalement renforcé la propagation sur les épis.

Facteurs d'influence : météo, culture et récolte

La météo est le facteur influençant le plus les teneurs en mycotoxines.

A l'inverse, une rotation des cultures avec une part de maïs et céréales peu élevée réduit le risque de fusariose. La décomposition des résidus de récolte est accélérée par un broyage et une incorporation dans le sol, ce qui diminue le risque de transfert des spores sur les fleurs de la récolte prochaine. Enfin, une récolte au bon moment et un séchage adéquat sont importants.

Adaptation des conditions de prise en charge

Lors de la séance du 11 mars 2015, la Commission „Marché Qualité Céréales“ de swiss granum a adapté les conditions de prise en charge concernant les teneurs en mycotoxines. Ce document sera envoyé à tous les centres collecteurs et sera disponible sur le site internet de swiss granum. Ainsi, les recommandations fixées par la Commission européenne ont été reprises ; il s'agit de valeurs maximales recommandées pour les différentes mycotoxines, excepté l'aflatoxine, pour laquelle il existe des valeurs maximales fixées dans l'Ordonnance sur le Livre des aliments pour animaux (RS 916.307.1). Les nouvelles recommandations concernent

tant les matières premières que les aliments. Rappelons ici qu'il est dans l'intérêt de toute la filière d'éviter tant que faire se peut les mycotoxines dans les céréales, car la commercialisation et l'utilisation de céréales contaminées peut être fortement compromise.

Conseils pour lutter contre la fusariose du maïs :

- Sans labour : éviter un précédent maïs ou blé (l'influence du maïs comme culture précédente est plus importante que celle du blé)
- Labour : le risque d'infection par la culture antérieure (celle avant la culture précédente) est plus élevé que le risque d'infection par la culture précédente, car les résidus de récolte de la culture antérieure reviennent en surface avec le labour.
- Choisir des variétés précoces et récolter assez tôt
- Lutter contre la pyrale du maïs
- Broyer et incorporer les résidus de récolte (décomposition)
- Sécher et nettoyer rapidement la marchandise après la récolte



Fusariose sur un épi de maïs. (Image: H. Sprich)

Qualité 2014 : temps de chute et teneurs en protéine faibles

La qualité du blé panifiable de la récolte 2014 est caractérisée par des faibles teneurs en protéine et des temps de chute peu élevés, ce qui influence différents facteurs de la qualité boulangère. L'absorption d'eau de la farine est au contraire positive. Les mycotoxines n'ont causé que peu de problème en 2014.

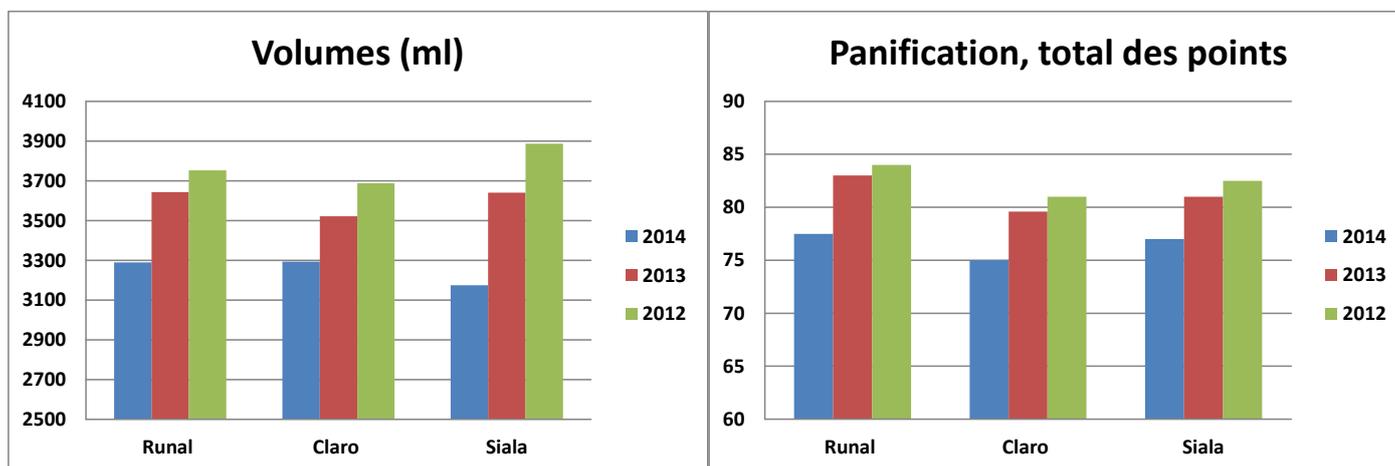
La qualité du gluten humide était bonne, mais cela n'a pas permis de compenser les autres facteurs aggravants dans les tests de panification. La résistance au pétrissage était plus faible en 2014 qu'en 2013 et il y a une perte importante de consistance au farinogramme. En moyenne, les pâtes

à base de farine de céréales de la récolte 2014 sont sensibles au sur-pétrissage et les volumes sont plus faibles que ceux des années précédentes. L'activité enzymatique plus élevée dans le domaine de l'amidon devra fortement réduire l'utilisation de malt, de malt liquide et des préparations enzymatiques.

Les graphiques ci-dessous montrent les variations annuelles des volumes et des caractéristiques de panification. Des comparaisons entre les variétés ne sont pas possibles à l'aide de ces graphiques, car les échantillons proviennent de régions différentes.

Variétés en 2015

Les ventes de semences de l'automne 2014 montrent que la part de la variété Claro régresse dans la classe Top pour la récolte 2015. La répartition des variétés dans la classe Top est ainsi plus équilibrée. La variété Claro s'est illustrée par des teneurs en protéine tendanciellement faibles, mais les tests de panification n'ont pas mis en évidence des différences de qualité de manière marquée.



Source des données: swiss granum / Richemont

Loi chocolatière : 40'000 t de céréales panifiables suisses

L'industrie exportatrice peut demander à se faire rembourser les droits de douane sur la farine importée, pour autant que le produit transformé à base de farine soit exporté ensuite. Par contre, si la Confédération et/ou des privés compensent la différence de prix des matières premières importées et suisses, les industries sont obligées d'utiliser les matières premières indigènes. Ce mécanisme s'appelle la loi chocolatière.

Grâce à cet instrument, les transformateurs utilisent plus de 30'000 tonnes de farine par année, soit environ 40'000 t de céréales panifiables suisses, pour la production des produits d'exportation (biscuits, pâte à tarte, etc.). Avec une production suisse

au niveau actuel, le fonctionnement de la loi chocolatière est indispensable pour l'équilibre quantitatif du marché de céréales panifiables.

Appel à la Confédération

Le budget initial de la Confédération pour l'année 2015 était de 70 millions de francs, dont 12.15 millions de francs pour le secteur céréalier. Suite à la décision de la BNS et afin de respecter ses

promesses, le Conseil fédéral a alloué un premier crédit supplémentaire de 20 millions de francs. Nous exigeons, afin que la Confédération puisse effectivement compenser les 85 % de la différence de prix sur l'ensemble de l'année comme cela a été promis, que le budget soit à nouveau augmenté de 25 millions de francs dans un deuxième crédit supplémentaire.

Sans la loi chocolatière, la filière céréalière indigène (producteurs, centres collecteurs et meuniers) perdrait des parts de marché équivalent à 40'000 t de blé.

Commercialisation du colza : un défi pour toute la filière

La récolte 2014, avec presque 94'000 t et un rendement moyen de 40 dt/ha, a dépassé toutes les espérances. Cette situation extraordinaire a mis au défi la filière dans son ensemble, et ce n'est pas fini ! La FSPC, en tant que représentante des producteurs, a fait preuve de son engagement avec, entre autre, la participation aux frais d'entreposage.

La FSPC est en train ou a déjà signé des contrats d'entreposage pour environ 6'900 t de colza. Avant la signature des contrats, un contrôle détaillé est effectué sur les quantités attribuées et effectivement livrées en 2014. D'autres contrôles sont prévus d'ici l'été.

Attribution améliorée

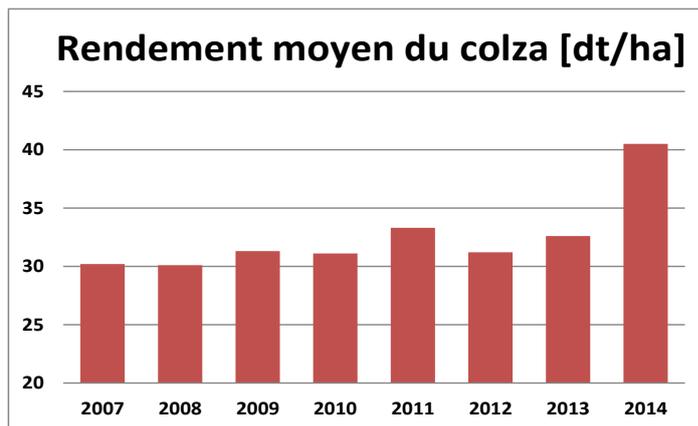
La FSPC s'est en outre intensivement occupée des améliorations possibles du système des attribu-

tions et a décidé d'apporter les modifications correspondantes pour les attributions de la récolte 2016. En parallèle, des discussions sont en cours pour améliorer les déclarations et la traçabilité des quantités attribuées. L'ensemble des partenaires de la filière sont ici également invités à mettre en œuvre le système des attributions développé.

Récolte 2015

C'est dans ce contexte que s'annonce la nouvelle récolte 2015. En juin dernier, alors que la récolte record de 2014 n'était pas connue, 88'325 t au total avait été attribuées. Pour une année « normale », une production de 80'00 t serait réaliste. Il faut maintenant attendre et voir comment va se développer la récolte 2015. Dans le contrat cadre, les huileries ont garanti la prise en charge

de 82'000 t. La faiblesse de l'Euro et ses conséquences sur le marché des oléagineux ainsi que les quantités excédentaires de la récolte 2014 ne vont pas atténuer les défis à venir.



Source des données: swiss granum

Marché international : production et consommation croissantes

Entre les mois de janvier 2014 et janvier 2015, l'amplitude des prix internationaux a été faible en comparaison pluriannuelle. Les cotations boursières ont ainsi fluctué entre 150 euros/t (fin septembre 2014) et 220 euros/t (mi-avril 2014). Ces derniers mois, le taux de change Euro/Dollar a influencé négativement le prix des céréales européennes. La situation politique incertaine dans l'Union européenne (situation en Grèce) n'est en outre pas favorable à une remontée des prix européens.

BNS et prix producteurs

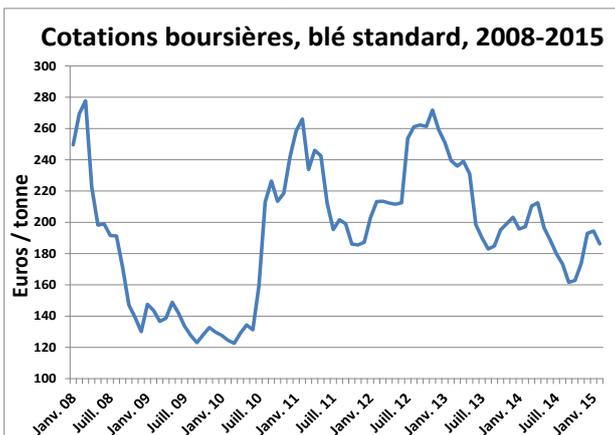
En Suisse, depuis la mi-janvier et la décision de la Banque nationale suisse d'abandonner le taux plan-

cher, le cours de l'euro oscille entre la parité et Fr. 1.08. La décision de la BNS a un impact important pour les céréales panifiables, car les importations sont devenues meilleur marché. Grâce à une charge douanière (droit de douane et contributions au fonds de garantie) à Fr. 23.-/dt depuis le 1er octobre 2013, les importations durant la période de commercialisation ont pu se faire à un niveau de prix comparable à l'année précédente. La situation du cours de l'Euro ne devrait par conséquent avoir un impact limité sur les prix producteurs pour la récolte 2014. La situation des prix 2015 dépendra de l'évolution à la

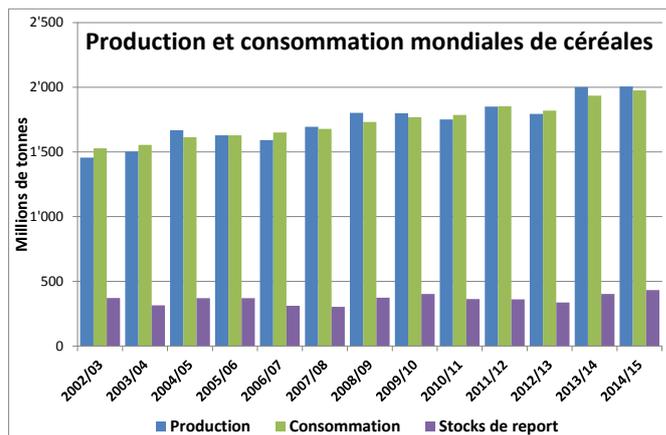
fois du cours de l'Euro et des prix internationaux.

Stocks en augmentation

Les stocks mondiaux de céréales (sans le riz) restent bas, malgré une évolution positive. Cette situation devrait, selon les estimations actuelles, s'améliorer encore légèrement durant cette campagne 2014-2015, avec une production excédentaire par rapport à une consommation mondiale en progression constante. Si ces estimations sont confirmées, les stocks mondiaux devraient atteindre 432 millions de tonnes, ce qui correspond à 22 % de la consommation mondiale annuelle.



Source des données : www.finanzen.ch



Source des données: International Grain Council

Matières premières fourragères : rendements d'orge records

Les rendements en orge 2014, avec 74.5 dt/ha, ont battu tous les records alors que les rendements en pois protéagineux, avec 37.5 dt/ha, se situaient dans un cadre habituel. La production de céréales fourragères se situait à 566'000 t, soit près de 144'000 t de plus qu'en 2013 (399'400 t).

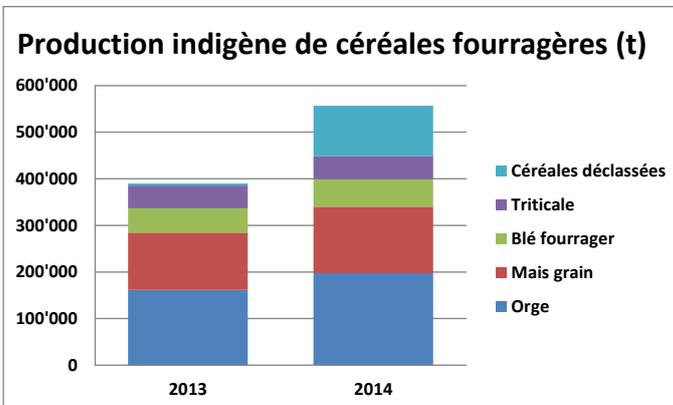
La production de céréales fourragères se répartit en 155'500 t de blé fourrager (dont 96'349 t de blé panifiable germé utilisé à des fins fourragères), 198'000 t d'orge, 50'000 t de triticales, 142'000 t de maïs grain. Les 15'700 t de protéagineux sont composées de seulement 1'700 t de féverole et de lupins, les autres 14'000 t étant sous forme de pois protéagineux.

Protection à la frontière en février : 105'900 t importées

L'OFAG a fixé, dès le 1^{er} février 2015, la protection à la frontière

pour les céréales fourragères environ trois francs en-dessous des prix-seuils, certains partenaires du marché ayant annoncé que la marchandise indigène était pratiquement entièrement commercialisée. Ainsi, en février 2015, près de 105'900 t d'orge et de blé fourrager

ont été importées, alors que seules 1'900 t avaient été importées en janvier 2015. En comparaison pluriannuelle, les importations du début d'année sont cependant à un niveau normal.



Source des données: swiss granum

Commentaire : Franc fort, il faut fixer des priorités !



Les importations de céréales panifiables sont réglementées dans l'Ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr, RS 910.01). Les quantités importables dans le cadre du Contingent d'importation N° 27 et les droits de douane applicables sont précisés dans cette ordonnance. Ainsi, l'article 6 de l'OIAgr fixe le prix de référence des céréales importées : le blé panifiable de qualité Top doit arriver en Suisse à Fr. 53.-/dt et la charge douanière doit être adaptée en conséquence, avec un maximum à Fr. 23.-/dt. Ce prix de référence n'est pas anodin, car il fixe indirectement le niveau général des

prix indigènes. Quant à la charge douanière appliquée aux céréales panifiables, elle sera reprise et adaptée pour la farine, déterminant ainsi son prix à l'importation.

Conséquences dans la situation actuelle : les prix à l'importation sont nettement en-dessous du prix de référence et les droits de douane pour la farine sont plafonnés à Fr. 50.65/dt, permettant ainsi des importations de farine à bas prix si les entreprises suisses ne s'alignent pas.

Que demandent la FSPC, swiss granum et les meuniers ? Simple-ment de fixer des priorités claires en augmentant la charge douanière maximale à Fr. 30.-/dt (et donc à maximum Fr. 60.-/dt de farine). L'objectif premier doit être de maintenir les prix aux producteurs à un niveau qui garantit la production de céréales panifiables indigènes. Si les prix producteurs baissent, la production diminuera faute de rentabilité, situation déjà connue pour les céréales fourragères, avec pour conséquence une réduction des volumes à

prendre en charge et à transformer, ce qui touchera toute la filière. Il s'agit d'une mesure simple, efficace pour soutenir la filière et qui ne renchérit pas les denrées alimentaires pour le consommateur.

Le Conseil fédéral doit maintenant analyser la situation avant de prendre position. Nous ne pouvons qu'espérer que nos arguments soient entendus et que la décision tombe avant la prochaine négociation des prix indicatifs.

Fritz Glauser, Président de la FSPC

« L'augmentation de la charge douanière maximale pour les céréales panifiables à Fr. 30.- /dt est une mesure simple et efficace, qui n'occasionne aucun coûts supplémentaires, ni pour les consommateurs, ni pour les contribuables ».



Fédération suisse des producteurs de céréales
Belpstrasse 26
CH-3007 Bern

Téléphone : +41 31 381 72 03
Télécopie : +41 31 381 72 04
Messagerie : info@fspc.ch

Retrouvez plus d'infos sur www.fspc.ch

Prochaines publications:

Le prochain bulletin de marché, prévu pour le mois de juillet 2015, abordera les prix producteurs de la récolte 2014.

S'il y a un dossier qui vous intéresse, n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions !